

Avis de constitution

SOCIETE « GREAT MIRACLE AUTO »

Siège ABIDJAN ABOBO ; N'DOTRE BANDJI JUNCTION,
NON LOIN DU CARREFOUR BANDJI, lot 5015, ilot 22, Lot
5015, Ilot 22

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/06/2025 , et enregistrés au CEPICI le 16/06/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GREAT MIRACLE AUTO »

Objet : - Achat et vente de pièces détachées autos,
- Achat et vente de moteur autos.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO ; N'DOTRE BANDJI JUNCTION,
NON LOIN DU CARREFOUR BANDJI, lot 5015, ilot 22, Lot
5015, Ilot 22

Dirigeant(s) M IKEDUE TIMOTHY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06082 du 20/06/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°37007/GTCA/RC/2025 du 20/06/2025

